



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 20 juin 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard d'Auray, greffier adjoint.

CE-2007-914

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 6 JUIN 2007

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 6 juin 2007 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2007-915

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 21 – 57 832,75 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 23 – 365 051,03 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 22 – 6 330,41 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 21 – 638 352,39 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 21, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 23, la liste des réquisitions numéro 22 et la liste des embauches numéro 21 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 21	Pièces de comptes à payer	57 832,75 \$	4 au 8 juin 2007
Liste PD numéro 23	Pièces de comptes à payer	365 051,03 \$	4 au 8 juin 2007
Liste des réquisitions numéro 22	Pièces de comptes à payer	6 330,41 \$	4 au 8 juin 2007
Liste des embauches numéro 21	Embauche de personnel temporaire	638 352,39 \$	28 mai au 1 ^{er} juin 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-916 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-20 - 178 568,08 \$ - PÉRIODE DU 31 MAI AU 6 JUIN 2007**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-20 d'un montant total de 178 568,08 \$ pour la période du 31 mai au 6 juin 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-917* **APPEL D'OFFRES 2007 SP 068 - DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ACHATS, CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ) DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - ACQUISITION DE 16 PHOTOCOPIEURS - DIVERS SERVICES - XÉROX CANADA LTÉE - 103 606,10 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est prévaluée des dispositions législatives de l'article 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes*, relativement à la délégation d'exécution au Centre de services partagés du Québec institué par la *Loi sur le Centre de services partagés du Québec* (LRQ, c.8.1.1) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Xérox Canada ltée, 3400, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal, Québec, H3Z 3B8 pour l'achat de 16 photocopieurs, pour un total de 103 606,10 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres (numéro 999100929) du Directeur général des achats du gouvernement du Québec et sa soumission déposée faisant partie intégrante du contrat émis par le Centre de services partagés du Québec du gouvernement du Québec (CSPQ).

Les fonds pour l'achat des photocopieurs, pour un montant total de 103 606,10 \$ incluant les taxes, seront pris à même le fonds de roulement et seront répartis comme suit :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur fonds de roulement	98 150,75 \$	Achat de 16 photocopieurs
04-13493	5 455,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement la somme de 98 150,75 \$ remboursable sur une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Le trésorier est également autorisé à payer à la firme Xérox Canada ltée le coût d'entretien par copie qui est fixe pour une période de cinq ans, le tout selon le modèle d'équipement apparaissant au tableau suivant :

Modèle de photocopieur retenu selon le nombre de pages par minute (ppm)	Coût d'entretien par copie pour cinq ans (excluant taxes)
Work Centre 128(20 à 29 ppm)	0,0095 \$
Work Centre Pro 238(30 à 39 ppm)	0,0081 \$
Work Centre Pro 245(40 à 49 ppm)	0,0075 \$
Work Centre Pro 255(50 à 59 ppm)	0,0073 \$

Les fonds pour les coûts d'entretien des photocopieurs incluant pièces, poudre et main-d'œuvre seront pris à même les postes budgétaires des différents services de la Ville de Gatineau, proportionnellement à l'utilisation des équipements, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir dans les budgets respectifs de chacun des services les montants nécessaires pour l'entretien des photocopieurs pour les années 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-918

SOUSSION 2007 SP 002 - BANQUE NATIONALE DU CANADA - CONTRAT DE SERVICES BANCAIRES - 1 479 952 \$ - CONTRAT DE CINQ ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la Banque Nationale du Canada pour la fourniture de services bancaires pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2012, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 mai 2007, et ce, comme étant la plus basse et la plus avantageuse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années futures couvertes par le présent contrat les montants nécessaires provenant des revenus d'intérêt et des dépenses de services bancaires pour donner suite à la présente.

De plus, ce comité autorise également le trésorier ou l'assistant-trésorier à signer les différents documents contractuels et administratifs reliés aux opérations bancaires de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
92910-895-54674	95 575,07 \$	Autres frais de financ.- Frais de banque - Frais de banque
04-13493	3 088,93 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-919

SOUSSION 2007 SP 154 - SERVICES DE CARTES DESJARDINS - CONTRAT DE SOLUTIONS DE PAIEMENTS DIRECTS ET DE CARTES DE CRÉDIT - CONTRAT DE CINQ ANS - 58 879 \$ ANNUELLEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à Services de cartes Desjardins pour la fourniture de services de solution de paiements directs et cartes de crédit pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2012 pour un montant annuel approximatif de 58 879 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 mai 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années futures couvertes par le présent contrat les montants nécessaires provenant des dépenses de services bancaires pour donner suite à la présente.

De plus, ce comité autorise également le trésorier ou l'assistant-trésorier à signer les différents documents contractuels et administratifs reliés aux opérations pour la solution de paiements directs et cartes de crédit de la ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
92910-895-54675	19 601,92 \$	Autres frais de financ.- Frais de banque - Frais de banque
04-13493	25,08 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-920*

SOUTIEN À UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNÉE 2007 - CLUB D'ÂGE D'OR DE LA PAROISSE SAINT-PIERRE-CHANEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-207, adoptée le 27 février 2007, a entériné le rapport de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire relativement au soutien des organismes communautaires pour l'année 2007;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'analyse des demandes de soutien aux organismes communautaires et sportifs pour l'année 2007, une erreur s'est glissée dans le dossier de l'organisme Club d'âge d'or de la paroisse Saint-Pierre-Chanel quant au nombre de membres de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter la politique de l'ex-Ville de Hull pour le versement des subventions des clubs d'âge d'or au niveau du membership, la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à sa réunion du 23 mai 2007, recommande le versement du montant additionnel de 400 \$ afin d'atteindre le montant maximal permis de 1 000 \$ pour un organisme qui a plus de 100 membres à son actif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser la somme de 400 \$ au Club d'âge d'or de la paroisse Saint-Pierre-Chanel, à titre de subvention et portant ainsi la contribution à l'organisme pour l'année 2007 à 1 000 \$ afin de se conformer à la Politique de subvention des clubs d'âge d'or de l'ex-Ville de Hull relativement au membership en vigueur.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ au Club d'âge d'or de la paroisse Saint-Pierre-Chanel, 3-26, rue Deauville, Gatineau, Québec, J8Z 3C1.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	400 \$	Soutien aux organismes communautaires - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-921

FERMETURE COMPLÈTE DES RUES LAVAL, WELLINGTON ET DE LA PROMENADE DU PORTAGE DANS LE CADRE DU GRAND RIRE DE GATINEAU - 5 AU 9 JUILLET 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Corporation du festival d'humour le Grand Rire de Gatineau à fermer complètement la rue Laval, Wright, Wellington et promenade du Portage dans le cadre de l'événement le Grand Rire de Gatineau, de la façon suivante :

RUE	ENTRE	DATE	HEURE
Laval	rues de l'Hôtel-de-Ville et Wright	3 au 9 juillet	En tout temps
Laval	rues de l'Hôtel-de-Ville et Wellington	5 au 6 juillet	11 h à 14 h
Laval	rue de l'Hôtel-de-Ville et promenade du Portage	5 au 6 juillet	17 h à 24 h
Promenade du Portage	rues de l'Hôtel-de-Ville et Laval	5 au 6 juillet	18 h à 23 h
Wellington	rues Laval et Leduc	5 au 6 juillet	17 h à 24 h
Laval	rue de l'Hôtel-de-Ville et promenade du Portage	7 au 8 juillet	10 h à 24 h
Wellington	rues Laval et Leduc	7 au 8 juillet	17 h à 24 h
Promenade du Portage	rues Laval et de l'Hôtel-de-Ville	7 juillet	17 h à 23 h
Promenade du Portage	rues Laval et de l'Hôtel-de-Ville	8 juillet	11 h à 23 h
Laval	rues de l'Hôtel-de-Ville et Wright	9 juillet	0 h à 16 h

le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau, concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec les Services de sécurité-incendie et de police, concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- fermer les rues;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Module de la culture et des loisirs, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2007-922*

PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU RENDEZ-VOUS DES SAVEURS DE L'OUTAOUAIS 26 461 \$ EN SERVICES - 28 AU 30 SEPTEMBRE 2007

CONSIDÉRANT QUE la 11^e édition du Rendez-vous des saveurs de l'Outaouais sera présentée à la Maison du Citoyen du 28 au 30 septembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Rendez-vous des saveurs de l'Outaouais augmentera sa capacité d'accueil en installant une marquise sur la terrasse extérieure de la Maison du Citoyen;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été négocié entre la Ville de Gatineau et l'Association Outaouaise des professionnels des métiers de bouche, énonçant les termes et conditions couvrant l'implication des parties dans le cadre de la réalisation du Rendez-vous des saveurs de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le comité des fêtes et festivals a pris connaissance de la demande et est d'accord avec la recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver la contribution en services d'un montant maximum de 26 461 \$ à l'Association Outaouaise des professionnels des métiers de bouche, pour la réalisation de la 11^e édition du Rendez-vous des saveurs de l'Outaouais présentée du 28 au 30 septembre 2007.

L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Module de la culture et des loisirs, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance « Responsabilité civile générale » pour un montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin au montant maximum de 14 201 \$ seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71529	12 500 \$	Autres fêtes et festivals
02-71526	1 200 \$	Transport d'équipement et ameublement
02-19100	501 \$	Gestion des assurances

La Ville de Gatineau accepte également la gratuité de salles à la Maison du Citoyen représentant une perte de revenus de l'ordre de 12 260 \$ pour un total de 26 461 \$ de soutien en services.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71529-971	6 000 \$		Autres festivals - Contributions
71529-519		6 000 \$	Autres festivals - Autres locations

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-923

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES PRÈS DU SITE DE L'ENCAN LAROSE DANS LE CADRE DU FESTIVAL D'ÉTÉ BUCKINGHAM EN FÊTE - 12 AU 15 JUILLET 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du site de l'Encan Larose dans le cadre du festival d'été Buckingham en fête pour la période du 12 au 15 juillet 2007, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- rue Georges entre le chemin Filion et la rue des Liards;
- chemin Filion entre les rues Georges et des Samares.

Adoptée

CE-2007-924

SOUSSION 2007 SP 138 - AUTOBUS OUTAOUAIS INC. - SERVICE DE TRANSPORT - CAMPS DE JOUR, ÉTÉ 2007 - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - 148 414,18 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Autobus Outaouais inc., 545, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, un contrat pour le service de transport pour les camps de jour de l'été 2007 pour l'ensemble des secteurs de la municipalité sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 mai 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour les sections A, C et D et la seule soumission reçue et conforme pour les sections B et E.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71141-515-54676	138 327,14 \$	Camps de jour - Loc/mach. et véhicules
72121-515-54677	2 272,34 \$	Camps culturels secteur Est - Loc/mach. et véhicules
04-13493	7 814,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-925

MANDAT AU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS (CSPO)

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Hull a approuvé, en juin 2000, un protocole d'entente avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais relativement à l'utilisation des écoles secondaires de l'Ile et Mont-bleu;

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Hull a approuvé, en mars 1989, un protocole d'entente avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais relativement à l'utilisation des écoles primaires;

CONSIDÉRANT QUE ces protocoles ont été reconduits de façon tacite, année après année;

CONSIDÉRANT QU'il est important de faire une mise à jour des modalités incluses aux protocoles quant à l'utilisation des locaux de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a signifié à la Ville de Gatineau, par voie de résolution de son conseil d'administration, son intention de revoir les modalités des protocoles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Module de la culture et des loisirs afin de revoir avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais les modalités d'application des protocoles d'entente existants entre les deux parties relativement à l'utilisation des écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais ainsi que des équipements récréatifs et sportifs de la Ville de Gatineau.

Un rapport sera soumis à ce comité pour approbation.

Adoptée

CE-2007-926

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-22 - 96 453,34 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-22 d'un montant de 96 453,34 \$ pour la période du 5 au 11 juin 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-927*

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CORPORATION SAINT-LAURENT - JOUR DE LA TERRE QUÉBEC POUR LA PLANTATION DE 8 000 ARBRES PAR LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU « DÉFI RELEVÉ VERT DESJARDINS, ÉDITION 2007 »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a élaboré un plan visant la plantation de 100 000 arbres entre 2006 et 2009 sur son territoire et est prête à consacrer les ressources matérielles et financières nécessaires à la réalisation de cet objectif;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Saint-Laurent, dans le cadre du « Défi relevé vert Desjardins, édition 2007 », fournira un support financier de 2 \$ pour chaque arbre planté, pour une somme totale de 16 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente précise les modalités de partenariat entre la Corporation Saint-Laurent et la Ville de Gatineau concernant la plantation de 8 000 arbres sur les terrains de la ville de Gatineau à réaliser au plus tard en novembre 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente à intervenir avec la Corporation Saint-Laurent - Jour de la terre Québec pour la plantation de 8 000 arbres par la Ville de Gatineau dans le cadre du « Défi relevé vert Desjardins, édition 2007 ».

Le trésorier est autorisé à augmenter le budget de contribution financière « Défi relevé vert Desjardins, édition 2007 » de 16 000 \$ dans le cadre des projets « Planter 100 000 arbres entre 2006 et 2009 ».

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71431-628	16 000 \$	Plantation d'arbres - Prod. horticulture

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-82210	16 000 \$		Autres transf. conditionnels - Prod. horticulture
71431-628		16 000 \$	Plantation d'arbres - Prod. horticulture

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-928

AUTORISATION À LA FIRME CIMA+ MANDATÉE PAR LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LE PLAN CONCEPTUEL PROJETÉ DES FUTURES INTERVENTIONS À RÉALISER AUX ABORDS DU RUISSEAU MOREAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES RIVERAINS ET DES PROMENADES – DENIS TASSÉ ET LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé par la résolution numéro CE-2006-661 à la firme CIMA+ pour la réalisation d'une étude et l'analyse de solutions aux problèmes d'odeurs nauséabondes du ruisseau Moreau;

CONSIDÉRANT QU'un mandat additionnel a été octroyé à la firme CIMA+ par la délégation de pouvoir afin de préparer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour le plan conceptuel pour les futures interventions à réaliser aux abords du ruisseau Moreau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme CIMA+ à présenter tous les documents requis aux autorités compétentes en vue de l'obtention des autorisations nécessaires pour l'approbation du plan conceptuel proposé pour les futures interventions à réaliser aux abords du ruisseau Moreau.

Adoptée

CE-2007-929

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - 2007 SP 100 - CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN CENTRE SPORTIF - SERVICE DE GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité nomme les membres du comité de sélection suivants pour la sélection d'un entrepreneur pour la conception et construction du centre sportif selon la grille d'évaluation et de pondération approuvée par sa résolution numéro CE-2007-690, à savoir :

- monsieur Roland Morin, directeur, Module des travaux publics et de l'environnement, monsieur André Cadieux, directeur, Service de la gestion des édifices et de l'électricité, servira de substitut en cas d'absence de ce dernier;
- madame Catherine Marchand, directrice, Module de l'aménagement et du développement du territoire, monsieur Réjean Martineau, chef de division, Service d'urbanisme, servira de substitut en cas d'absence de cette dernière;
- monsieur Louis-Paul Guindon, directeur, Module de la culture et des loisirs, monsieur Michel Philion, chef de section infrastructures, plateaux et équipements, servira de substitut en cas d'absence de ce dernier;
- monsieur André Cadieux, directeur, Service de la gestion des édifices et de l'électricité, monsieur Guy Tousignant, coordonnateur de projets, Service de la gestion des édifices et de l'électricité, servira de substitut en cas d'absence de ce dernier ou que monsieur André Cadieux agisse en tant que substitut de monsieur Roland Morin;
- monsieur Serge Viau, directeur général adjoint au Développement durable pour la Ville de Québec;
- un représentant de la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

CE-2007-930

SOUSSION 2007 SI 143 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX - PARCS SAINT-RÉDEMPTEUR ET DU VALLON - DISTRICT DE HULL ET DE LIMBOUR - DENISE LAFERRIÈRE ET SIMON RACINE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 93 182,42 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour l'installation de structures de jeux aux parcs Saint-Rédempteur et du Vallon, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 17 mai 2007, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 pour chacun des parcs à savoir :

Parc Saint-Rédempteur :

ABC Récréation ltée, 3581, rue d'Argenteuil, Terrebonne, Québec, J6Y 1V3 au montant total de 53 414,15 \$ incluant les taxes.

Parc du Vallon :

Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-St-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1 au montant total de 39 768,27 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30388-012-54678	50 601,65 \$	Aménagements de parcs - Parc Saint-Rédempteur
06-30388-011-54679	37 674,28 \$	Aménagements de parcs - Parc du Vallon
04-13493	4 906,49 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-931

SOUMISSION 2003 SP 075 - AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. - INSPECTION PÉRIODIQUE INFORMATISÉE DES OUVRAGES DE SURVERSES DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT – 45 632,69 \$ POUR 6 MOIS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1059 adoptée le 29 juin 2005, a adjugé un contrat à la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. pour effectuer l'inspection hebdomadaire des ouvrages de surverses ainsi que l'entretien hebdomadaire des appareils de mesure pour les secteurs d'Aylmer, de Hull et de Gatineau pour une période d'une année débutant le 1^{er} juillet 2005 avec une option de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres cité en titre a fait l'objet d'un renouvellement d'un an pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres cité en titre couvrait la période du 1^{er} juillet 2003 au 31 décembre 2007 et que la firme précitée consent à maintenir les prix soumis jusqu'au 31 décembre 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger le contrat à la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc., 101, boulevard Roland-Therrien, bureau 110, Longueuil, Québec, J4H 4B9 pour effectuer l'inspection hebdomadaire des ouvrages de surverses ainsi que pour l'entretien hebdomadaire des appareils de mesure pour les secteurs d'Aylmer, de Hull et de Gatineau pour une période additionnelle de six mois débutant le 1^{er} juillet 2007, aux tarifs apparaissant à la cinquième année des sections 1, 2 et 3 de l'alternative 2 du bordereau de sa soumission déposée en date du 12 août 2003.

Alternative 2 - Section 1 – Secteur d'Aylmer :

Inspection type de surverse	Prix unitaire par visite de juillet à décembre 2007 (excluant les taxes)
A	11,70 \$
B	18,32 \$
C	24,94 \$
Entretien des appareils de mesure	1,95 \$

Alternative 2 - Section 2 – Secteur de Hull :

Inspection type de surverse	Prix unitaire par visite de juillet à décembre 2007 (excluant les taxes)
A	11,70 \$
B	17,90 \$
C	24,94 \$
Entretien des appareils de mesure	1,95 \$

Alternative 2 - Section 3 – Secteur de Gatineau

Inspection type de surverse	Prix unitaire par visite de juillet à décembre 2007 (excluant les taxes)
A	11,70 \$
B	16,74 \$
C	24,94 \$
Entretien des appareils de mesure	1,95 \$

Les fonds à cette fin seront pris, à même le poste budgétaire 02-41110-431 – Administration – Traitement des eaux et gestion des matières résiduelles – Services techniques.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41110-431-54680	43 229,92 \$	Administration - Environnement - Services techniques
04-13493	2 402,77 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-932

SOUSSION 2006 SP 135 - RCI ENVIRONNEMENT INC. - VALORISATION OU DISPOSITION DE BOUES STABILISÉES, DE SABLES OU DE DÉTRITUS HUMIDES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 1 384 176 \$ POUR UNE PÉRIODE DE 2 ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme RCI Environnement inc., 9501, boulevard Ray Lawson, Anjou, Québec, H1J 1L4 pour la valorisation ou disposition de boues stabilisées, de sables et de détritrus humides au prix unitaire de 50 \$ la tonne métrique, excluant les taxes et redevances, pour un montant total approximatif pour les années 2008 et 2009 de 1 384 176 \$ incluant les taxes et redevances, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 décembre 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2008 et se terminera le 31 décembre 2009 avec la possibilité de renouvellement pour une période additionnelle d'une année.

Les prix unitaires seront fermes pour la durée initiale du contrat, soit du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009. Si l'option de renouvellement était retenue, ces mêmes prix unitaires seraient alors indexés.

Les fonds pour cette fin au montant total approximatif de 1 384 176 \$ incluant les taxes, seront pris à même le poste budgétaire 02-41460-451 « Granulation – Usine de traitement des eaux usées – Frais d'enfouissement » et répartis comme suit :

1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 :	627 192 \$
1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 :	756 984 \$

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2008, 2009 et 2010 s'il y a lieu, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2007-933

SOUSSION 2007 SP 142 - PAVAGE GADBOIS - C.S. TERREC INC. - AMÉNAGEMENT DES PARCS DES NOISETIERS, BEAUVAIS, MARTIN-LAROCHE ET LIMOGES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE VAL-TÉTREAU, DES RIVERAINS, DU VERSANT ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - ALAIN PILON, DENIS TASSÉ, JOSEPH DE SYLVA ET YVON BOUCHER - SERVICE D'INGÉNIERIE - 295 360,56 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge, aux firmes suivantes, des contrats pour les travaux d'aménagement de parcs sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 22 mai 2007, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des parcs, à savoir :

Parc des Noisetiers, Beauvais et Limoges :

Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 au montant total de 272 077,27 \$ incluant les taxes.

Parc Martin-Larouche :

C.S Terrec inc, 1764-A, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B5 au montant total de 23 283,29 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30388-008-54681	45 828,01 \$	Aménagements de parcs - Parc Limoges
06-30388-004-54682	22 057,32 \$	Aménagements de parcs - Parc Martin-Larouche
06-30388-042-54683	87 111,33 \$	Aménagements de parcs - Parc Beauvais
06-30388-044-54684	124 811,79 \$	Aménagements de parcs - Parc des Noisetiers
04-13493	15 552,11 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-934

SOUMISSION 2007 SI 148 - C.S. TERREC INC. - AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX AUX PARCS APOLLO 1 ET DU VALLON - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DU LAC-BEAUCHAMP - SIMON RACINE ET AURÉLE DESJARDINS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 23 929,50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme C.S. Terrec inc., 1764-A, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B5 pour les travaux d'aménagement d'aires de jeux aux parcs Apollo 1 et du Vallon, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un montant total approximatif de 23 929,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 24 mai 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30388-011-54685	9 715,50 \$	Aménagements de parcs - Parc du Vallon
06-30388-006-54686	12 954,00 \$	Aménagements de parcs - Parc Apollo 1
04-13493	1 260,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-935

SOUSSION 2007 SI 147 - C.S. TERREC INC. - AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX AUX PARCS HENRI-DUNANT, DE CANDIAC, LANCTÔT ET SAINT-RÉDEMPTEUR - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE SAINT-RAYMOND-VANIER, DE HULL, DU VERSANT ET DE BELLEVUE - PIERRE PHILION, DENISE LAFERRIÈRE, JOSEPH DE SYLVA ET RICHARD COTÉ - SERVICE D'INGÉNIERIE - 25 638,75 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme C.S. Terrec inc., 1764-A, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B5 pour les travaux d'aménagement d'aires de jeux aux parcs Henri-Dunant, de Candiac, Lanctôt et Saint-Rédempteur, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un montant total approximatif de 25 638,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 mai 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30388-012-54687	13 493,75 \$	Aménagements de parcs - Parc Saint-Rédempteur
06-30388-013-54688	3 778,25 \$	Aménagements de parcs - Parc Lanctôt
06-30388-005-54689	4 318,00 \$	Aménagements de parcs - Parc de Candiac
06-30388-007-54690	2 698,75 \$	Aménagements de parcs - Parc Henri-Dunant
04-13493	1 350,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-936

REJET DE LA SOUSSION - 2007 SI 057 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE DU BASSIN DE DRAINAGE DU RUISSEAU DES FÉES ET ANNULATION DE CETTE ÉTUDE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE VAL-TÉTREAU - ALAIN RIEL ET ALAIN PILON - SERVICE D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs de Gatineau concernant un mandat de services professionnels pour l'analyse du bassin de drainage du ruisseau des Fées;

CONSIDÉRANT QUE les problèmes justifiant cette étude ne sont plus présents;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De plus, ce comité rejette la soumission s'étant qualifiée dans le cadre de l'appel d'offres 2007 SI 057 et annule l'étude du bassin de drainage du Ruisseau des Fées.

Adoptée

CE-2007-937

MANDAT À LA FIRME CIMA+ - PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE DES TRAVAUX - PHASE 5 DU PROJET DU COLLECTEUR MONDOUX - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÉLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de l'ex-Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2001-874, a mandaté la firme CIMA+ pour la réalisation des relevés, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour le projet du collecteur Mondoux et de la séparation du réseau d'égout du quartier Laviolette du secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la phase 5 du projet du collecteur Mondoux est prévue en 2008 selon le plan triennal d'immobilisations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la firme CIMA+ à procéder à la préparation des plans, du cahier des charges, de l'étude environnementale du site – Phase 1, si requise et des documents de soumission de même qu'à effectuer la surveillance en résidence pour tous les travaux relatifs à la construction de la phase 5 du collecteur Mondoux nécessaires pour permettre la séparation du réseau d'égout du quartier Laviolette;
- autorise la firme CIMA+ à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière;
- autorise la firme CIMA+ à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées;
- accepte de verser pour la réalisation du mandat à la firme CIMA+, un montant maximum d'honoraires de 195 000 \$ incluant les taxes, à être versé en vertu de l'article 6 de la politique P-1 de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70006-035-54691	184 732,34 \$	Honoraires professionnels - Collecteur Mondoux ph. 5
04-13493	10 267,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-70006-032	200 000 \$		Honoraires professionnels - Plans et devis 2008
18-70006-035		200 000 \$	Honoraires professionnels - Collecteur Mondoux ph. 5

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-938

SOUSSION 2007 SP 159 - EXTRA CONSTRUCTION INC. - RÉFECTION DE LA PILE CENTRALE - PONT DU RANG VI - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER - SERVICE D'INGÉNIERIE - 94 510,13 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Extra Construction inc., 790, chemin Industriel, Saint-Nicolas, Québec, G7A 1B5 pour les travaux de réfection de la pile centrale du pont du Rang VI au dessus de la Rivière-Blanche, sur la base des prix forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total de 94 510,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 mai 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à transmettre à la municipalité de Val-des-Monts une facturation pour récupérer une partie des coûts engendrés par ces travaux, et ce, conformément à l'entente dûment signée entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Val-des-Monts.

Le Service d'ingénierie transmettra au moment opportun les pièces justificatives relatives à ce projet.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30332-004-54634	44 766,87 \$	Réaménagements routiers - Réfection de pont et art
39420-521-11119	44 766,86 \$	Recouvrables de tiers - Autres travaux - Entr. rép. - Infras.
04-13493	4 976,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-939

DEMANDE DE PERMISSION POUR ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE - TRAVAUX DE NETTOYAGE DU RUISSEAU LEAMY

CONSIDÉRANT QU'à la suite du bris d'une conduite de carburant survenue le 12 mars 2007, la Société de transport de l'Outaouais désire procéder aux travaux de nettoyage du littoral et de la rive du ruisseau Leamy, propriété de la Ville de Gatineau, conformément à la demande de certificat d'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Module des travaux publics et de l'environnement à signer la permission écrite pour l'accès à la propriété, afin de permettre à la Société de transport de l'Outaouais et l'entreprise de nettoyage embauchée par celle-ci, de pouvoir accéder à la portion du ruisseau Leamy se trouvant sur le terrain de la ville de Gatineau ainsi que l'autorisation d'y réaliser les travaux.

Adoptée

CE-2007-940

PROJET PLATEAU DU PARC - DÉNOMINATION DES NOMS DE RUES - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE des noms de rues ont été attribués selon le plan préliminaire du projet Plateau du Parc le 30 août 2005 par la résolution numéro CM-2005-719;

CONSIDÉRANT QUE ces noms de rues ont été approuvés par la Commission de toponymie du Québec et ont été réservés pour le projet Plateau du Parc;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-584 adoptée le 29 mai 2007, approuvait le plan des phases 4 à 12, lequel présente une reconfiguration des rues par rapport au plan préliminaire et la création d'une nouvelle rue;

CONSIDÉRANT QUE les noms de vent représentent la thématique des noms de rues du projet résidentiel Plateau du Parc et du projet résidentiel voisin, Carrefour des Brises ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau ainsi que la Commission de la toponymie du Québec ont été consultés afin de valider la nouvelle appellation « impasse du Pampéro »;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun et d'intérêt public de nommer les rues du projet résidentiel Plateau du Parc :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le nouveau nom de rue « impasse du Pampéro » conformément à la thématique retenue portant sur les vents, ainsi que l'identification des rues apparaissant au plan approuvé par la résolution numéro CM-2007-584 adoptée le 29 mai 2007, et ce, d'après les désignations toponymiques approuvées par la résolution numéro CM-2005-719 adoptée le 30 août 2005.

Adoptée

CE-2007-941

SUBVENTION DE 600 \$ - GROUPE SCOUTS ST-PAUL D'AYLMER - JAMBOREE 2007 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Groupe Scouts St-Paul d'Aylmer à l'attention de madame Julie St-Jean, 79, rue Chimo, Gatineau, Québec, J9J 1E5, à titre de subvention pour la participation de la 6^e meute F « Les Loups Extras » au Jamboree qui aura lieu du 28 juillet au 4 août 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	100 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions
11402-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11403-972	300 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-942

SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB DE FOOTBALL LES VIKINGS DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club de football Les Vikings de Gatineau à l'attention de monsieur Claude Millette, 16, rue de la Berline, Gatineau, Québec, J8Z 2R4, à titre de subvention pour leur campagne de financement 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-943 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - M-ADO JEUNES - PROJET ÉCRAN DE LUNE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de M-Ados jeunes à l'attention de monsieur Maurice Hotte, 948, rue Georges, Gatineau, Québec, J8L 2E5, à titre de subvention pour le projet Écran de lune.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	1 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions
11416-972	1 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71497-692	1 000 \$		Jocelyne Houle - De Buckingham – Aménagement - Equip. non-capitalisable
11417-972		1 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions
71496-692	1 000 \$		Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Equip. non-capitalisable
11416-972		1 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-944 **SUBVENTION DE 250 \$ - CENTRE ACTU-ELLE - PROJET JEUNES MÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Centre Actu-Elle à l'attention de madame Debbie Biehler, 501, rue des Pins, Gatineau, Québec, J8L 2L2, à titre de subvention pour le projet Jeunes Mères.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	250 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-945 **SUBVENTION DE 1 425 \$ - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 425 \$ à l'ordre de la Fondation québécoise du cancer à l'attention de monsieur Khalid Azzouzi, 555, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De St-Raymond-Vanier subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin – De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11601-972	1 000 \$	Subventions - Unions civiles subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	1 000 \$		Frais pour union civile - Subventions
11601-972		1 000 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-946 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - FONDATION C.A.R.M.E.N. - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Fondation C.A.R.M.E.N. à l'attention de monsieur Bernard Malo, président, 160, boulevard de l'Hôpital, suite 103, Gatineau, Québec, J8T 8J1, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11601-972	1 000 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	1 000 \$		Frais pour union civile - Subventions
11601-972		1 000 \$	Subventions - Unions civiles – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-947

SUBVENTION DE 350 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU – LA TRAVERSÉE DU BLUE RIDGE PARKWAY - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, Pavillon Desjardins, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour la participation de monsieur Raymond Carrière à l'activité de levée de fonds « La Traversée du Blue Ridge Parkway ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-948

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS PIERRE PHILION ET LUC ANGERS À UNE ACTIVITÉ DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 3 AOÛT 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Pierre Philion et Luc Angers à participer à une activité organisée par la Maison Mathieu-Froment-Savoie qui aura lieu le 3 août 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	125 \$	Pierre Phillion - De St-Raymond–Vanier subventions
11411-972	125 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-949 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION - ACTIVITÉ DU REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES - 6 JUILLET 2007**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Phillion à participer à une activité du Regroupement des gens d'affaires qui aura lieu le 6 juillet 2007.

Adoptée

CE-2007-950 **SUBVENTION DE 325 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE - FILIALE 33 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre de la Légion Royale Canadienne, Filiale 33, à l'attention de monsieur Robert Demers, 59, rue Bancroft, Gatineau, Québec, J9H 4N6, à titre de subvention pour des activités qui auront lieu du 28 au 30 juin 2007 dans le cadre des célébrations du 75^e anniversaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	25 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11401-972	100 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-951* **AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2005-534 - REQUÊTE DE SERVICES MUNICIPAUX POUR LE PROJET CITÉ JARDIN CENTRE-VILLE, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été signé en 1991 entre l'ex-Ville de Gatineau et le promoteur initial soit la compagnie Leader Land Corporation;

CONSIDÉRANT QUE la requête de desserte des services municipaux pour le projet Cité Jardin Centre-ville, phase 3 a été acceptée suivant la résolution numéro CM-2005-358 tenue à la séance du conseil municipal du 19 avril 2005 et qu'aucune mention n'est inscrite quant au remboursement de surdimensions;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'analyse des plans des services municipaux de cette phase du projet, une surdimension à l'égout pluvial est devenue nécessaire :

CONSIDÉRANT QUE pour rembourser cette surdimension pluviale l'adoption du règlement d'emprunt numéro 359-2007 autorisant un emprunt de 236 500 \$ sera présenté à un prochain conseil municipal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2005-534 adoptée le 13 avril 2005 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2005-358 adoptée le 19 avril 2005 dans le but d'y ajouter ce qui suit :

- d'accepter que la Ville de Gatineau s'engage à rembourser à la compagnie Merlin Immobilier inc. conditionnellement à l'acceptation du règlement numéro 359-2007, une somme maximale de 236 500 \$ représentant les coûts réels engendrés pour la surdimension à l'égout pluvial;
- d'accepter de modifier le numéro de lot de la rue 3 074 947 par le numéro de lot 3 578 274.

Les fonds à cette fin, au montant de 236 500 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 359-2007	236 500 \$	Quote-part – Surdimension à l'égout pluvial – Projet Cité Jardin Centre-ville, phase 3.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2007 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 359-2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège et monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

CE-2007-952

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-477 - RÉINTÉGRATION DE MADAME JOSÉE GAUDREULT AU POSTE DE SECRÉTAIRE I, SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-477 adoptée le 4 avril 2007, acceptait la promotion à l'essai de madame Josée Gaudreault au poste de secrétaire II au Service des ressources humaines, Section du développement organisationnel;

CONSIDÉRANT QUE le 30 avril 2007, madame Josée Gaudreault a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau et réintégrer son poste de secrétaire I au Service de l'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2007-477 adoptée le 4 avril 2007.

Adoptée

CE-2007-953

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME LISETTE LÉVESQUE AU POSTE DE
COMMIS FINANCES II, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE
L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis finances II au Service des finances, Module de l'administration et des finances (poste numéro FIN-BLC-056 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Lisette Lévesque au poste de commis finances II au Service des finances, Module de l'administration et des finances.

M^{me} Lévesque est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Lévesque sera celui de la classe 4, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Finances - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-954

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME JOSÉE SABOURIN AU POSTE DE
CONSEILLÈRE PRINCIPALE, SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES,
SECTION DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé la création d'un poste de conseiller principal en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseiller principal en ressources humaines a fait l'objet d'un affichage à l'interne et à l'externe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Josée Sabourin au poste de conseillère principale en ressources humaines au Service des ressources humaines, Section développement organisationnel.

M^{me} Sabourin sera assujettie à une période d'essai d'un an. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines - Réguliers - Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-955

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL PICHÉ AU POSTE DE TECHNICIEN EN ARPENTAGE, SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien en arpentage au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement (poste numéro ING-BLC-001 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Daniel Piché au poste de technicien en arpentage au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Piché sera celui de la classe 8, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que M. Piché occupe présentement un poste de technicien en arpentage sa permanence lui est accordée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Service d'ingénierie - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-956

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME JOËLLE BOURRASSA AU POSTE DE TECHNICIEN EN ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT, SERVICE DE L'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien en architecture et aménagement au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement (poste numéro ING-BLC-035 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Joëlle Bourassa au poste de technicien en architecture et aménagement au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

Étant donné que madame Joëlle Bourassa est déjà assignée, de façon temporaire à ce poste, sa permanence lui est accordée.

Le salaire de M^{me} Bourassa sera celui de la classe 9, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 15-60001-001 – Honoraires professionnels – Parcs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

CE-2007-957*

MODIFICATIONS AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU - ANNEXE C

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2001-57 adoptée le 12 décembre 2001, acceptait la politique salariale et le recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées à l'annexe C de la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres afin d'en actualiser le contenu :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier rétroactivement au 1^{er} janvier 2004 l'allocation automobile pour le poste de directeur du Module de la culture et des loisirs à 5 400 \$, pour le poste de conseiller principal en relations de travail à 2 460 \$ et pour le poste de responsable – Point de rassemblement de l'Ouest à 5 400 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-958

ENTÉRINER LA DÉCISION DU TRIBUNAL D'ARBITRAGE CONCERNANT LE GRIEF 2004-2

CONSIDÉRANT QUE l'employée a été retirée de son affectation temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. a déposé le grief 2004-2;

CONSIDÉRANT QUE la salariée a déposé une demande de contestation à la CSST;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder au règlement du grief :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité prenne acte de l'entente issue du tribunal d'arbitrage sous la présidence de M^e Richard Guay.

De plus, ce comité autorise la signature de l'entente par les représentants de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2007.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif